

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 03206

Numéro SIREN : 532 037 140

Nom ou dénomination : 6ème AVENUE

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2018 sous le numéro de dépôt 11661

Greffe du tribunal de commerce de Versailles



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 30/04/2020

Numéro de dépôt : 2020/11661

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Fin de mission de commissaire(s) aux comptes

Déposant :

Nom/dénomination : 6ème AVENUE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 532 037 140

N° gestion : 2013 B 03206



C. Plu

6EME AVENUE

Société par Actions Simplifiée au capital de 278 260,00 Euros

Siège social : 12 Bis, avenue du Commerce
78000 VERSAILLES

R.C.S : VERSAILLES 532 037 140

n° de
dépôt



n° de
gestion

n° de
facture

30 AVR. 2020

Quint.

n° de
chrono

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/07/2018

Le trente et un juillet deux mille dix huit,
à dix heures,

Les associés de la société **6EME AVENUE**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

La société IN EXTENSO IDF AUDIT, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Madame Géraldine TRIDON, préside la séance en qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/01/2018 ;
- le rapport général du Commissaire aux Comptes et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.



Quint.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.
Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/01/2018,
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/01/2018,
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/01/2018, et quitus au Président,
Affectation des résultats,
Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
Approbation de ces conventions,
Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion,
- du rapport général du Commissaire aux Comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/01/2018 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/01/2018 lesquels font apparaître une perte de -6 491,29 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/01/2018 faisant ressortir une perte de -6 491,29 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de -6 491,29 Euros, de la façon suivante :

Au report à nouveau pour un montant de -6 491,29 Euros.

Il passera ainsi de 1 168,89 Euros, à la somme de -5 322,40 Euros après affectation.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

Les mandats de:

La société IN EXTENSO IDF AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire,

La société MGF Audit, Commissaire aux Comptes suppléant,

étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler leurs mandats respectifs.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

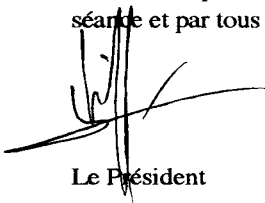
Résolution n°4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.



Le Président

Certifié conforme à l'original